

## PRIX INTERNATIONAL DE LA RECHERCHE EN SANTÉ HENRY G. FRIESEN

Remis chaque année par les  
**Amis des Instituts de recherche en santé du Canada (AIRSC/FCIHR)**

---

### **PRÉAMBULE**

***Le Prix international Henry G. Friesen reconnaît le leadership exceptionnel, la vision et les apports novateurs du D<sup>r</sup> Henry G. Friesen. Il est décerné à une personne de stature internationale qui illustre le mieux la préscience, la créativité organisationnelle et l'impact général du D<sup>r</sup> Henry Friesen sur le plan de la recherche en santé et des politiques à cet égard.***

### **CADRE DE RÉFÉRENCE**

#### **But**

Engager le grand public dans un discours éclairé sur des questions liées mais non limitées à la recherche en santé et aux politiques à cet égard. Enrichir et animer les délibérations de l'assemblée annuelle des AIRSC et d'autres organisations scientifiques par la participation directe et la prestation d'une conférence (« Conférence du Prix Friesen ») devant les membres réunis. Promouvoir la valeur des connaissances scientifiques en tant qu'avantage pour la société.

#### **Citation**

*« Le Prix international de la recherche en santé Henry G. Friesen est décerné en reconnaissance du leadership, de la vision et des apports novateurs du D<sup>r</sup> Henry G. Friesen. Ce prix finance une conférence annuelle ou une série de conférences d'un orateur de renom sur des sujets liés à l'avancement de la recherche en santé et à l'évolution de ses contributions à la société. La conférence s'efforce d'atteindre l'auditoire le plus vaste possible et a lieu dans les grands centres du Canada. »*

#### **Gouvernance**

Un comité consultatif composé de sept (7) membres régit le Prix. Le président des AIRSC en est le président. Les membres du comité proviennent de conseils d'administration et de membres des AIRSC, de l'Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS) et d'autres sociétés scientifiques. Les postes vacants sont comblés à la discrétion du président.

Le comité est chargé de l'appel de candidatures et de la date limite pour les présenter, de l'examen des présentations, de l'évaluation des candidats, de la sélection du lauréat ainsi que du choix des lieux annuels de présentation des conférences et des prix et toutes les ententes de partenariat et de parrainage. Un compte rendu est fourni chaque année au conseil d'administration des AIRSC.

#### **Collaborations**

Les Amis des IRSC ont créé le Prix en collaboration avec l'Académie canadienne des sciences de la santé. CBC Radio One en est partenaire

par son émission « Ideas ». D'autres organisations scientifiques peuvent être invitées à participer à la discrétion du président.

### **Parrainage**

Les organismes ou établissements qui souhaitent promouvoir la recherche en santé et en maximiser les avantages sociaux, économiques et de santé peuvent être admissibles à titre de parrains du Prix.

### **Mises en candidature**

Les membres en règle des AIRSC ou de l'ACSS peuvent présenter des candidatures, en tout temps, sans limite quant au nombre. Les présidents et doyens de médecine des universités canadiennes sont invités chaque année à présenter des candidats. Les présidents et les directeurs scientifiques des instituts de recherche sont aussi invités à soumettre des candidatures. Les renseignements relatifs au processus de mise en candidature et de sélection sont confidentiels. Le formulaire de mise en candidature figure à :

<http://www.fcibr.ca/prize/fr/about/nomination>

### **Sélection**

Le Comité consultatif examine les candidatures chaque année et la sélection se fait au moyen d'une série de bulletins de vote confidentiels. Une recommandation à l'intention du lauréat est transmise à titre d'information au conseil d'administration de l'organisme de présentation.

### **Annonce**

Le Prix est annoncé au printemps de chaque année.

### **Prix**

Le Prix consiste en un montant de 35 000 \$ CA, plus jusqu'à 5 000 \$ en frais de déplacement et d'accueil associés à la prestation d'une conférence et d'un discours publics à l'assemblée annuelle de l'ACSS ou à une réunion semblable. Une citation pouvant être encadrée est présentée.

#### **Responsabilités du bénéficiaire :**

1. Le lauréat donnera une conférence d'environ une heure lors d'un forum public enregistré. La conférence doit être prononcée devant un vaste auditoire et présenter des idées dans l'esprit de l'apport de longue date du D<sup>r</sup> Friesen. Le texte de la conférence doit être soumis quatre semaines avant l'événement et sera publié dans les deux langues officielles.
2. Le lauréat fera un déjeuner-causerie de 20 minutes lors d'un rassemblement des sociétés collaboratrices.
3. Le lauréat sera disponible pour des entrevues avec les médias à la suite de l'annonce publique conférant le Prix et après la conférence du Forum public.

### **VISITES D'ÉTABLISSEMENTS**

On s'attend à ce que le lauréat réponde favorablement et sans exiger de cachet, sinon ses dépenses, à au moins une invitation d'un

établissement d'enseignement ou professionnel et qu'il présente une conférence sur un sujet donné dans les 12 mois suivant l'annonce du prix. D'autres visites d'établissements sont encouragées et financées par un supplément financier au Prix. De plus, les frais de déplacement (classe économique) et d'hôtel sont couverts pour les visites d'établissements.

**Administration**

Pour de plus amples renseignements concernant le Prix, prière de consulter :

AIRSC/FCIHR  
Massey College, University of Toronto  
4 Devonshire Place  
Toronto (Ont.) M5S 2E1  
Tél. et télécopieur : 416-506-1597  
Courriel : [fcibr@fcibr.ca](mailto:fcibr@fcibr.ca)  
[www.fcibr.ca](http://www.fcibr.ca)